

SIMONE DE BEAUVOIR
GISÈLE HALIMI

**DJAMILA
BOUPACHA**

nrf

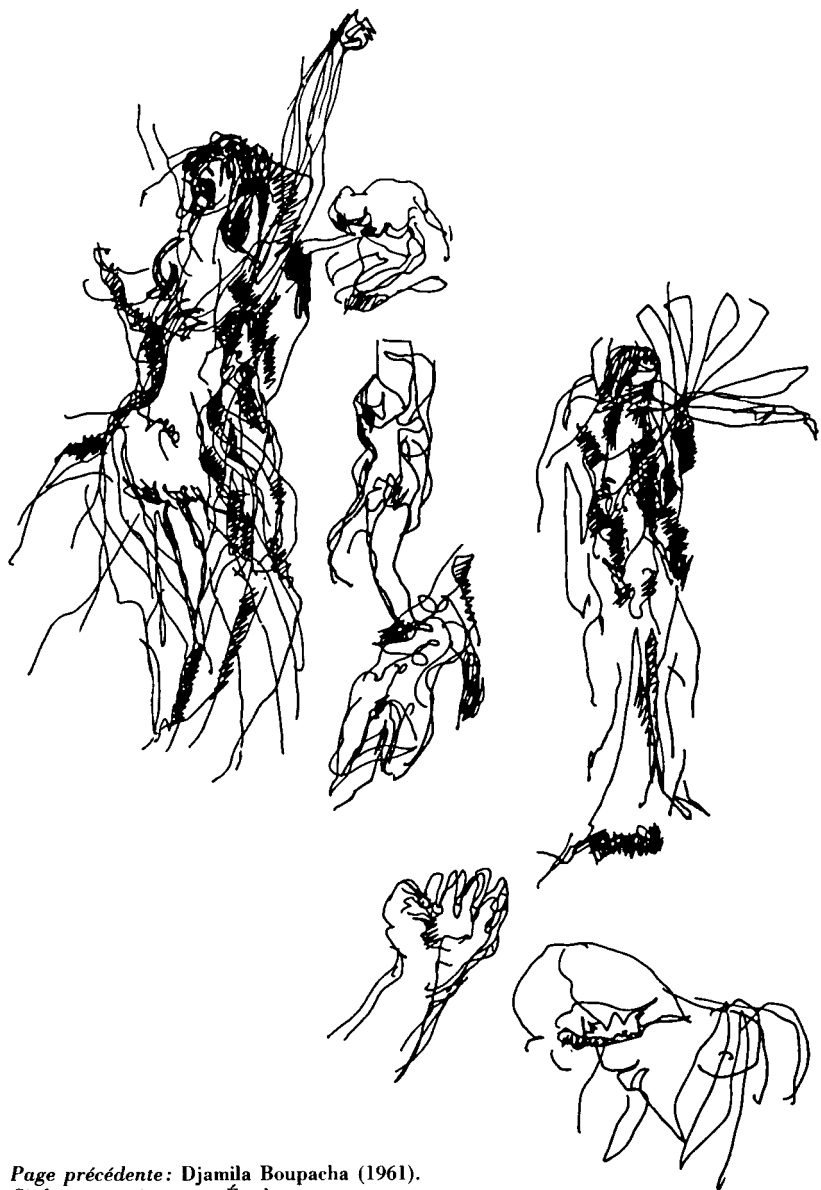
GALLIMARD



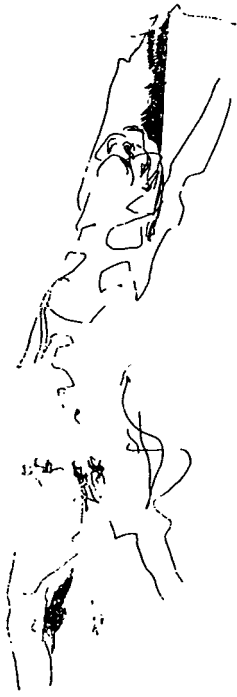
DOCUMENTS



Extrait de la publication



Page précédente: Djamila Boupacha (1961).
Ci-dessus et ci-contre: Études pour un
« Hommage à Djamila Boupacha », par
Robert Lapoujade.





Djamila par Matta (peinture 4 × 3 m).



De haut en bas : Le père, la mère et Nefissa, la jeune sœur de Djamila Boupacha.



De haut en bas: Djamilia, aide-soignante à Beni Messous (1959). A Dely-Ibrahim (1960). A la prison de Pau (1961).

Ci-contre: Au cours d'une conférence de presse: S. de Beauvoir, Présidente du « Comité pour Djamila Boupacha », et André Hauriou, professeur à la faculté de Droit de Paris. (Photo A.P.)



Ci-dessous: M^{re} Gisèle Halimi, avocat de Djamila Boupacha, en compagnie de ses deux fils. (Photo Pic.)





Ci-dessus: A l'hôpital de Caen, pendant la grève de la faim (novembre 1961).

De gauche à droite: Djamila Boupacha, sa sœur Nefissa et leur mère.

Ci-contre: A Caen, Abdel-aziz Boupacha retrouve sa fille. (Photo Le Bailly.)

Simone de Beauvoir

Une Algérienne de vingt-trois ans, agent de liaison du F.L.N., a été séquestrée, torturée, violée avec une bouteille par des militaires français : c'est banal. Depuis 1954, nous sommes tous complices d'un génocide qui, sous le nom de répression, puis de pacification, a fait plus d'un million de victimes : hommes, femmes, vieillards, enfants, mitraillés au cours des ratissages, brûlés vifs dans leurs villages, abattus, égorgés, éventrés, martyrisés à mort ; des tribus entières livrées à la faim, au froid, aux coups, aux épidémies, dans ces « centres de regroupement » qui sont en fait des camps d'extermination — servant accessoirement de bordels aux corps d'élite — et où agonisent actuellement plus de cinq cent mille Algériens. Au cours de ces derniers mois, la presse, même la plus prudente, a déversé sur nous l'horreur : assassinats, lynchages, ratonnades, chasses à l'homme dans les rues d'Oran ; à Paris, au fil de la Seine, pendus aux arbres du bois de Boulogne, des cadavres par dizaines ; des mains brisées ; des crânes éclatés ; la Toussaint rouge d'Alger. Pouvons-nous encore être émus par le sang d'une jeune fille ? Après tout, — comme l'a insinué finement M. Patin, Président de la Commission de Sauvegarde, au cours d'un entretien auquel j'assistais — Djamila Boupacha est vivante : ce qu'elle a subi n'était donc pas terrible¹.

1. M. Patin faisait allusion au supplice de la bouteille infligé à Djamila : « J'avais craint », dit-il, « qu'on ne l'eût *assise* sur une bouteille,

Gisèle Halimi ne prétend pas, en racontant cette histoire, toucher des cœurs définitivement rétifs à la honte s'ils n'en sont déjà submergés; l'intérêt majeur de son livre c'est qu'il démonte, pièce par pièce, une machine à mensonges si parfaitement agencée qu'à peine a-t-elle laissé filtrer, pendant ces sept années, quelques lueurs de vérité. Que de fois je me suis heurtée à cette réponse : « Tout de même, si c'était aussi courant, aussi énorme, aussi affreux, ça se saurait. » Mais justement : pour être aussi courant, aussi affreux, aussi énorme, il fallait que ça ne se sût pas. Publiquement prônée par le général Massu, ouvertement enseignée aux jeunes officiers, sanctionnée par un grand nombre d'ecclésiastiques, applaudie par la population européenne d'Algérie, systématiquement pratiquée dans les « Centres de tri », les prisons, les casernes, les Djebels, il a été facile, grâce à cette unanimité, de nier la torture en chaque cas particulier. L'exceptionnel, dans l'affaire Bou-pacha, ce ne sont pas les faits : c'est leur dévoilement. L'entêtement d'une avocate, la fierté de la plaignante, une conjoncture favorable, le courage professionnel d'un juge, ont permis de soulever le rideau de nuit et brouillard qui protège l'horreur routinière de la « guerre subversive ». Un seul obstacle a tenu bon, mais du moins se découvre-t-il avec une aveuglante évidence : par la bouche du général Ailleret, Commandant Supérieur des Forces en Algérie, nommé par le général de Gaulle, l'armée s'oppose délibérément à ce que les bourreaux de Djamilia soient démasqués.

Gisèle Halimi retrace, étape par étape, le chemin parcouru jusqu'à cette dernière instance; à la lumière de son récit, considérant les pièges déjoués, les dangers évités, les efforts déployés, les hasards et les chances qui concoururent à cette relative réussite, vous comprendrez pourquoi ces gémissements, ces cris, ces hurlements à crever les oreilles

comme on faisait en Indochine avec les Viets; alors les intestins sont perforés et on meurt. Mais ça ne s'est pas passé ainsi... », ajouta-t-il avec le sourire d'un homme à qui on ne la fait pas.

qui montent depuis si longtemps de la terre d'Algérie — de celle de France aussi — vous ne les avez pas entendus ou si faiblement qu'il vous a suffi d'un peu de mauvaise foi pour les ignorer.

Un homme est torturé; il succombe, ou on l'achève, ou il se tue; son cadavre est escamoté : pas de cadavre, pas de crime. Parfois un père, une femme interroge; on répond : disparu, et le silence se referme. Autour du nom d'Audin, Français, universitaire, aux nombreuses amitiés, le murmure s'est enflé, vainement d'ailleurs, puisqu'on a pu, impunément, décorer de la Légion d'honneur son assassin. Après le spectaculaire « suicide » de Boumendjel, quelques voix se sont élevées, vigoureuses, vaines elles aussi; mais tous ces Algériens obscurs que signale le *Cahier vert*, et tous ceux, beaucoup plus nombreux, qui ne sont signalés nulle part, leur absence a sombré dans l'indifférence; des supplices qu'ils ont subis il ne reste aucune trace.

Il survit; reconnu innocent, relâché, il est bâillonné par des menaces dont il connaît trop le poids et généralement, pour plus de sûreté, on l'assigne à résidence : ses geôliers garantissent son silence. Condamné, il est en général trop tard pour porter plainte. Mais l'instruction ne lui fournit-elle pas l'occasion de parler? Justement non; il sait qu'au cas où elle ne ratifierait pas ses aveux, il serait de nouveau « questionné » : parfois les tortionnaires l'attendent devant la porte même du juge d'instruction. En Algérie — et c'est sur cette collusion que repose tout le système — juges, médecins, avocats tiennent le prévenu pour un ennemi. Il doit être condamné : la sentence est portée d'avance et la procédure ne vise qu'à en déguiser l'arbitraire. Sur ce point, le cas de Djamilia est édifiant. Face à un magistrat hostile, la chair marquée de souvenirs brûlants, traumatisée, terrorisée, elle a tout de même jeté, après avoir répété ses aveux : « J'ai été torturée. Je demande à être visitée par un médecin... » Le juge n'a pas repris l'interrogatoire; il n'a pas posé de questions, il s'est borné à faire inscrire la phrase

nrf



9 782070 205240



62-1 A 20524 ISBN 2-07-020524-X

Extrait de la publication